

1. Les pôles scientifiques

a. Leurs missions

Certains membres considèrent qu'il faut laisser au pôle, sur la base d'un cahier des charges qui représente la base commune à tous les pôles, la liberté de s'organiser en termes de niveau de compétences alors que d'autres souhaitent qu'il n'y ait pas une trop grande hétérogénéité entre les pôles.

Expertise scientifique

Proposition d'organisation du secteur transmise au conseil scientifique / conseil d'administration pour validation, en parallèle des négociations menées avec les EPST

Proposition de répartition du budget

Proposition de fléchage d'emplois E/C

b. Leur organisation

Il ressort que l'existence d'un responsable et d'un conseil de pôle est nécessaire, indépendamment de l'existence ou non d'une fédération à l'intérieur du pôle.

i. Le conseil du pôle

Certains membres considèrent que le conseil doit être une structure légère opérationnelle.

Le conseil est-il élu ou ses membres sont-ils désignés ?

En cas d'élection, une proportionnalité dans la représentation doit-elle être envisagée en fonction de la taille des unités composant le pôle ?

Le conseil est-il composé des directeurs des unités du pôle ?

Quid de la représentation des doctorants au sein du conseil du pôle ?

La question de l'articulation entre conseil de pôle et conseil scientifique est évoquée.

ii. Le responsable du pôle

Le responsable du pôle est-il :

- élu par le conseil du pôle pour disposer d'une certaine légitimité
- désigné

Les modalités doivent-elles être les mêmes pour tous les pôles ?

Il paraît néanmoins indispensable d'uniformiser le statut du responsable de pôle, y compris en termes de décharge.

2. Compétences du conseil scientifique

La gestion de l'interdisciplinarité relève du conseil scientifique.

La définition d'axes transverses de recherche relève du conseil scientifique, les pôles constituant des relais pour la mise en œuvre.

Le conseil scientifique est chargé de la stratégie et de sa déclinaison par pôle.

3. Secteurs scientifiques

Les membres du groupe considèrent que le travail de structuration est trop récent pour être remis en cause. Par ailleurs, une redéfinition risque de ne pas faciliter l'adhésion au projet UdL.

Certains membres font remarquer que la culture de secteur n'existe pas partout.

Est évoquée l'éventualité de laisser la possibilité d'une double appartenance, principale pour la vie de tous les jours et secondaire avec représentation possible dans un autre secteur pour favoriser l'interdisciplinarité. Cette position qui n'est pas partagée par tous les membres.

La question du positionnement des secteurs par rapport aux écoles doctorales reste à définir.

La question des services communs est évoquée : leur pilotage est-il assuré par le conseil scientifique ou par un pôle au profit des autres ?